



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Agir ensemble !

Tel était le thème retenu par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) lors de sa 29^{ème} Convention de l'Intercommunalité les 3, 4 et 5 octobre à Deauville.

Ce Congrès a été consacré aux nouvelles relations des intercommunalités avec leurs communes, les citoyens, les acteurs économiques locaux...

Au cours de la plénière d'ouverture, Jean-Luc RIGAUD, Président de l'AdCF, a présenté les axes forts pour réussir l'intercommunalité :

- Un projet de territoire
- Renforcer la proximité (développement des pôles, conférences de Maires...)
- Mieux expliquer l'intercommunalité aux citoyens
- (...)

Par ailleurs, il a rappelé les enjeux de disposer d'un vrai statut de l' élu d'ici les échéances électorales de 2020 tout en insistant auprès de la Ministre Jacqueline GOURAULT et du Secrétaire d'État Olivier DUSSOPT sur la nécessité de faire une pause dans les réformes relatives au bloc local. L'objectif de l'AdCF étant de donner plus de lisibilité sur l'intercommunalité, territoire de projet et de proximité construit en concertation et bonne intelligence avec les communes dans le cadre républicain d'un État déconcentré respectueux de la différenciation.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Conseil d'Administration - 19-09-18

Les sujets qui y ont été abordés sont les suivants :

- Ingénierie publique
- Couverture en téléphonie mobile
- Communes nouvelles
- Organisation scolaire
- Accès aux soins
- Vie de l'Association
- Questions diverses

Réunion d'information « ECOFINANCE » - 21-09-18

Elle s'est déroulée à la salle « La Salamandre » à Pléguen et a réuni 50 personnes.

Vous trouverez le diaporama présenté au cours de cette matinée ainsi que les supports de formation dans la rubrique « Réunions » de l'onglet « Espace adhérent ».

Réunion « TAP – Plan Mercredi » - 26-09-18

Elle s'est déroulée au siège de l'association et a réuni les communes ayant conservé la semaine à 4,5 jours.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Caisse d'Allocation Familiale des Côtes d'Armor

Schéma Départemental des Services aux Familles – Information Handicap

Le Schéma Départemental des Services aux Familles en Côtes d'Armor renouvelle une opération de formation à destination des directeur-rices et animateur-rices des Acm périscolaires et extrascolaires.

Trois soirées de sensibilisation et d'échanges sont également organisées pour les élu-es et coordonnateur-rices enfance et jeunesse.

Vous trouverez en **annexe 1** le courrier officiel de la formation ACM-Handicap

Préfecture des Côtes d'Armor

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction départementale de la cohésion sociale et le Comité départemental olympique et sportif des Côtes d'Armor mettent en place un nouveau dispositif pour favoriser l'intégration des publics spécifiques (personnes handicapées, habitants des quartiers prioritaires et des zones rurales, femmes) dans les structures sportives.

Ce Parcours d'Accompagnement Individualisé vers la Pratique Sportive (PAIPS 22) est la déclinaison d'un dispositif porté par le ministère chargé des sports. Il a pour ambition :

- d'identifier précisément les personnes désireuses d'être accompagnées dans leur projet de pratique sportive,
- d'identifier précisément les structures sportives les plus à même d'accueillir ces personnes en fonction des spécificités de leur projet sportif,
- d'accompagner le pratiquant dans ses premiers pas au sein de la structure choisie,

- de soutenir les structures sportives d'accueil qui s'engagent dans cette logique (sensibilisation/formation de l'encadrement, accompagnement méthodologique, soutien financier,...)

En fonction des demandes que nous réceptionnerons, nous reviendrons bien entendu vers vous pour que l'orientation des pratiquants vers les structures soit la plus pertinente et la plus concertée possible.

Tous les éléments d'information nécessaires sont déjà en ligne sur le site de la DDCS (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Sports/Developpement-des-pratiques-sportives-pour-tous>).

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

En raison des conditions climatiques actuelles dans le département des Côtes d'Armor nécessitant une très grande vigilance du fait de l'absence de pluie efficaces, vous trouverez en **annexes 2 et 3** l'arrêté préfectoral de mise en **vigilance sécheresse** pour le département des Côtes d'Armor ainsi que le Communiqué de Presse de la Préfecture.

Appel à projets DILCRAH 2018/2019

Cette année, la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine Anti-LGBT (DILCRAH) lance un appel à projets locaux unique, pour renforcer la visibilité et la cohérence de ces soutiens en fusionnant le calendrier de deux dispositifs « lutte contre le racisme et l'antisémitisme » et « lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT ».

Il est ouvert depuis le 1^{er} octobre et sera clos le 5 novembre 2018.

Vous trouverez en **annexes 4 à 6** :

- la présentation de cet appel à projets rappelant le calendrier et les modalités de sélection des projets,
- le CERFA de demande de subvention
- le formulaire de synthèse du projet

Les documents sont à retourner par mail ou voie postale :

Madame Gaïdig TABURET – Adjointe au Chef de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor – Bureau du Cabinet – Préfecture des Côtes d'Armor – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT BRIEUC Cedex 1 – gaidig.taburet@cotes-darmor.gouv.fr

FR CIVAM Bretagne



Assises bretonnes des transitions alimentaires locales 2018
L'alimentation entre campagnes et villes
Quel rôle des collectivités?

L'organisation des Assises continue, le descriptif des ateliers est en ligne !

Tous les deux ans depuis 2008, les Assises sont l'occasion de réunir élus, agents de développement, porteurs d'initiatives, chercheurs et formateurs.

Les Assises des transitions alimentaires locales se tiendront le **mardi 13 novembre 2018** à **Bréal-sous-Montfort** en Pays de Brocéliande, l'un des trois territoires pilotes du projet ATLASS.

Afin de vous aider à choisir l'atelier auquel vous souhaitez participer, voici un descriptif des différents ateliers. Leur contenu en cours de finalisation et les termes sont indiqués à titre informatif.

- * **Atelier A : Accueillir la transition alimentaire, un nouveau gisement d'emplois ?**
- * **Atelier B : Financer sur le long terme les transitions alimentaires territorialisées**
- * **Atelier C : Maîtriser le foncier pour une transition alimentaire**
- * **Atelier D : Mobiliser les compétences des collectivités pour relocaliser l'alimentation**
- * **Atelier E : Connecter des consommateurs de produits locaux**

Atelier F : Sensibiliser les convives par la restauration collective pour une transition alimentaire locale

Pour participer à cette journée, et profiter de cette occasion pour échanger avec d'autres acteurs des territoires, n'hésitez pas à vous inscrire !

Lien vers le formulaire d'inscription :

<https://civam-bretagne.us18.list-manage.com/track/click?u=cb5ae6f822e72525a3d318454&id=e325295a27&e=8cc5757ad2>

Le programme détaillé se trouve sur le site internet des Assises :

<https://assisesdestransitionsalimentaires.wordpress.com/>,

et nous vous invitons à télécharger le Prendre Date :

<https://civam-bretagne.us18.list-manage.com/track/click?u=cb5ae6f822e72525a3d318454&id=a04d721c41&e=8cc5757ad2>

si vous souhaitez le diffuser autour de vous.

Association d'Art Sacré

Vous trouverez en **annexe 7** l'invitation de la Commission Diocésaine d'Art Sacré relatif aux formations par zones pastorales de diocèse sur « Le patrimoine de nos églises et chapelles : droits et devoirs ».

Vous pouvez également télécharger le « guide pratique d'aide à la protection, à la conservation et à la mise en valeur des objets mobiliers du patrimoine spirituel des communes » (*réalisé par le Département de la Côte d'Or*) sur le site de l'AMF 22 dans la rubrique « Divers » de l'onglet « Documentation ».

Département des Côtes d'Armor

Les Mardis de l'Égalité

Dans le cadre du partenariat avec l'Université de Rennes2, je vous informe qu'à partir de cette année, il sera possible de suivre, sur le site de Mazier à Saint Briec, le dispositif que l'Université appelle « **Les Mardis de l'Égalité** ».

Vous pouvez consulter le programme de ce début d'année (d'octobre à janvier) en vous rendant à l'adresse suivante : <https://www.univ-rennes2.fr/chsct/mardis-egalite>.

Les séances en visio se dérouleront, dans l'**amphi Mona Ozouf** (à l'entrée du site), à **partir de 18 h 30**.

VILLES INTERNET

*Les collectivités des Côtes d'Armor à l'honneur au
20^{ème} label Territoires, Villes et Villages Internet*

Vous savez que le numérique est devenu un sujet de politique publique locale qui nous concerne tous. Les associations d'élus, l'AMF en tête, sont mobilisées pour accompagner leurs membres dans des choix autant politiques que technologiques.

Plus de 200 collectivités françaises sont déjà engagées dans la 20ème édition du label national Territoires, Villes et Villages Internet. Elles suivent plus de 2000 communes et EPCI affichant déjà cette marque territoriale.

À l'occasion de cette édition anniversaire, l'association Villes Internet propose aux villages, petites villes et villes moyennes de faire la démonstration de leur engagement dans ce changement de société majeur en inscrivant gratuitement leurs actions dans l'Atlas de l'internet citoyen.

> <http://www.villes-internet.net/label>

Cette cartographie des services numériques locaux sera présentée aux décideurs nationaux lors des premières Rencontres nationales de l'Internet citoyen, qui se tiendront les 29 et 30 janvier 2019 à la Grande Arche de Paris La Défense. Les délégations des collectivités ayant choisi de solliciter le label y seront mises en avant.

ADEME Bretagne

Partenariat ADEME / CNFPT

Dans le cadre du partenariat ADEME / CNFPT, le prochain **rendez-vous territorial** aura lieu le **14 novembre 2018 à Thorigné Fouillard (35) sur la Gestion des bio-déchets en restauration collective**.

Cette journée est à destination des **élus, cuisiniers, gestionnaires et agents de restauration, chefs d'établissement et chargés de mission prévention**.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes : <https://inscription.cnfpt.fr> – **code stage : C3RVT001**

Pour toutes informations complémentaires :

Valérie LE BORGNE : *conseillère formation (valerie.leborgne@snfpt.fr)*

Anita MONNERAY : *secrétaire formation (anita.monneray@cnfpt.fr)*

ECTI – Professionnels séniors

ECTI au service des collectivités territoriales

L'Association ECTI (www.ecti.org), fondée en 1974, est la plus importante association française de seniors bénévoles. Sa vocation est au service du développement économique et social, et une part importante de son activité s'exerce au profit des collectivités territoriales (communes intercommunalités, départements, régions).

ECTI mobilise et de coordonne les compétences individuelles et collectives des seniors et les met au service de la société, en toute confidentialité, neutralité et objectivité. Ses 2 000 adhérents sont des spécialistes expérimentés, indépendants et bénévoles, gage d'objectivité et de confidentialité.

ECTI aide entre autres les communes à s'acquitter de leurs obligations réglementaires :

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : organisation de la commune face à un évènement de sécurité civile (30 communes accompagnées en Côtes d'Armor, une centaine en Bretagne)
- AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : mise en conformité des ERP et IOPP avec la réglementation d'accessibilité des handicapés (30 communes accompagnées en Côtes d'Armor, une centaine en Bretagne)
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : organisation des établissements scolaires face aux évènements de sécurité civile (une dizaine d'établissements scolaires accompagnés)

- DU (Document Unique) : évaluation des risques professionnels des salariés (une centaine de communes accompagnées en Bretagne)

ECTI accompagne également la réflexion des Maires sur des thèmes variés.

Un nouveau produit, baptisé « Hélios », s'adresse aux communes de 3 000 à 10 000 habitants. Il permet de mesurer l'attractivité de la commune, en comparant l'idée que se fait le Maire de son attractivité (pourquoi la population diminue-t-elle, pourquoi préfère-t-elle vivre dans d'autres communes, ... ?) à celle vue par un œil extérieur et indépendant, sur 8 thèmes (image, population, chaîne de déplacements, urbanisme, équipements, environnement, sécurité, moyens et ressources).

Le résultat permet de mesurer les vulnérabilités détectées et de proposer des pistes d'amélioration qui aideront la commune à mieux se positionner pour attirer de nouveaux résidents.

ECTI est à la disposition des Maires pour les rencontrer et leur fournir de plus amples précisions sur ses thématiques d'intervention.

Contact : Pierre MAILLARD, Délégué Territorial ECTI Côtes d'Armor, 06 82 15 74 27, ecti-22@sfr.fr

COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES VILLES ET INTERCOMMUNALITES

Suite aux courriers concernant la souscription à la licence CIPro envoyés à l'ensemble des collectivités le 30 mai et le 17 septembre derniers, vous trouverez ci-dessous des éléments d'information concernant l'organisme CFC et la licence CIPro.

Le CFC – Centre Français d'exploitation du droit de Copie – est l'organisme de gestion collective des droits de copie de la Presse et du Livre. Nous délivrons par contrat les autorisations nécessaires pour effectuer et diffuser des copies de pages de livres ou d'articles de presse, que ce soit des copies papier (photocopies) ou des copies numériques (sur écran).

En effet, une autorisation est nécessaire pour la réalisation et la diffusion, dans un cadre professionnel, même en interne, de copies papier ou numériques d'articles de presse ou de pages de livres protégés par le droit d'auteur ; cette obligation légale de disposer d'un contrat d'autorisation concerne toute copie d'article de presse ou de page de livre réalisée à partir de différentes sources telles que des abonnements, achats au numéro ou en librairie, articles sur internet, articles fournis par un prestataire de veille média...

Ces règles légales ont été rappelées dans un article de *Maires de France* paru en avril dernier, que vous pouvez consulter sur notre site internet à l'adresse suivante : www.cfcopies.com/images/stories/pdf/Utilisateurs/Copies-professionnelles/Accords-de-groupe/Villes-Intercommunalites/Maires-de-France-avril-2018-cfc.pdf

C'est pour cela que nous avons adressé à l'ensemble des Communes de France, le dossier relatif au contrat *Copies Internes Professionnelles* destiné aux Villes et Intercommunalités (*documents téléchargeables sur le site de l'AMF 22 dans la rubrique « Dernières infos » de l'onglet « Actualités-événements »*).

Le contrat couvre, hors panoramas de presse, les reproductions ponctuelles d'extraits de publications mises à disposition ou diffusées, en interne, aux agents ou élus, échangées entre les agents ou élus, et dans le cadre de bases de données documentaires internes, dans la limite de 10 % du contenu d'une même publication. Pour les copies papier (reprographie, sortie imprimante, photocopie, télécopie), le CFC gère les droits de reproduction par reprographie de l'ensemble des publications de la presse et du livre, françaises et étrangères. Pour les copies numériques, le CFC gère les droits électroniques des publications dont la liste figure au Répertoire Numérique professionnel général du CFC (cf. www.cfcopies.com/copie-professionnelle/repertoire-des-publications/numerique).

Ce contrat d'autorisation vise à simplifier les déclarations et le calcul des redevances. En effet, dans le cadre de ce contrat, il n'est pas nécessaire de comptabiliser les extraits reproduits ou diffusés, la redevance annuelle étant calculée en fonction des effectifs de la Commune. Les effectifs à déclarer sont les élus et agents (agents publics et agents contractuels) susceptibles de réaliser ou diffuser des copies – papier ou

numériques – d'œuvres protégées dans le cadre professionnel, d'y accéder ou d'en être destinataires. A noter que la redevance annuelle est réduite de moitié en 2018.

Toutefois, si aucune copie, sous forme papier ou numérique, d'articles de presse ou de pages de livre n'est réalisée, ni diffusée ou échangée en interne par les agents ou les élus de la Commune et que la collectivité n'est donc pas concernée par notre contrat d'autorisation, il conviendra que la Ville nous en informe en nous retournant complétée l'attestation jointe, ce qui nous permettra de ne pas la relancer à ce sujet.

Enfin, nous vous précisons que le CFC sera présent sur le *Salon des Maires et des Collectivités Locales*, qui se tient à Paris à la Porte de Versailles les 20, 21 et 22 novembre prochain, au pavillon 2.1 sur le stand A28.

ADIL 22 : Permanences octobre 2018

Vous trouverez en **annexe 8** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois d'octobre 2018. Pour information, l'ADIL est fermée pendant les vacances scolaires.

« *L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.* »

3 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

12 octobre 2018 : **Réunion d'information et d'échanges en partenariat avec le Groupement départemental de la Gendarmerie Nationale** de 9 h à 12 h 30 à la salle ISPAIA à Ploufragan